

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

COUVREUR-ETANCHEUR

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

CODE : 33 52 10 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 21 juin 2018,
sur avis conforme du Conseil général**

COUVREUR-ETANCHEUR

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions de couvreur-étancheur

Le couvreur étancheur réalise les travaux suivants :

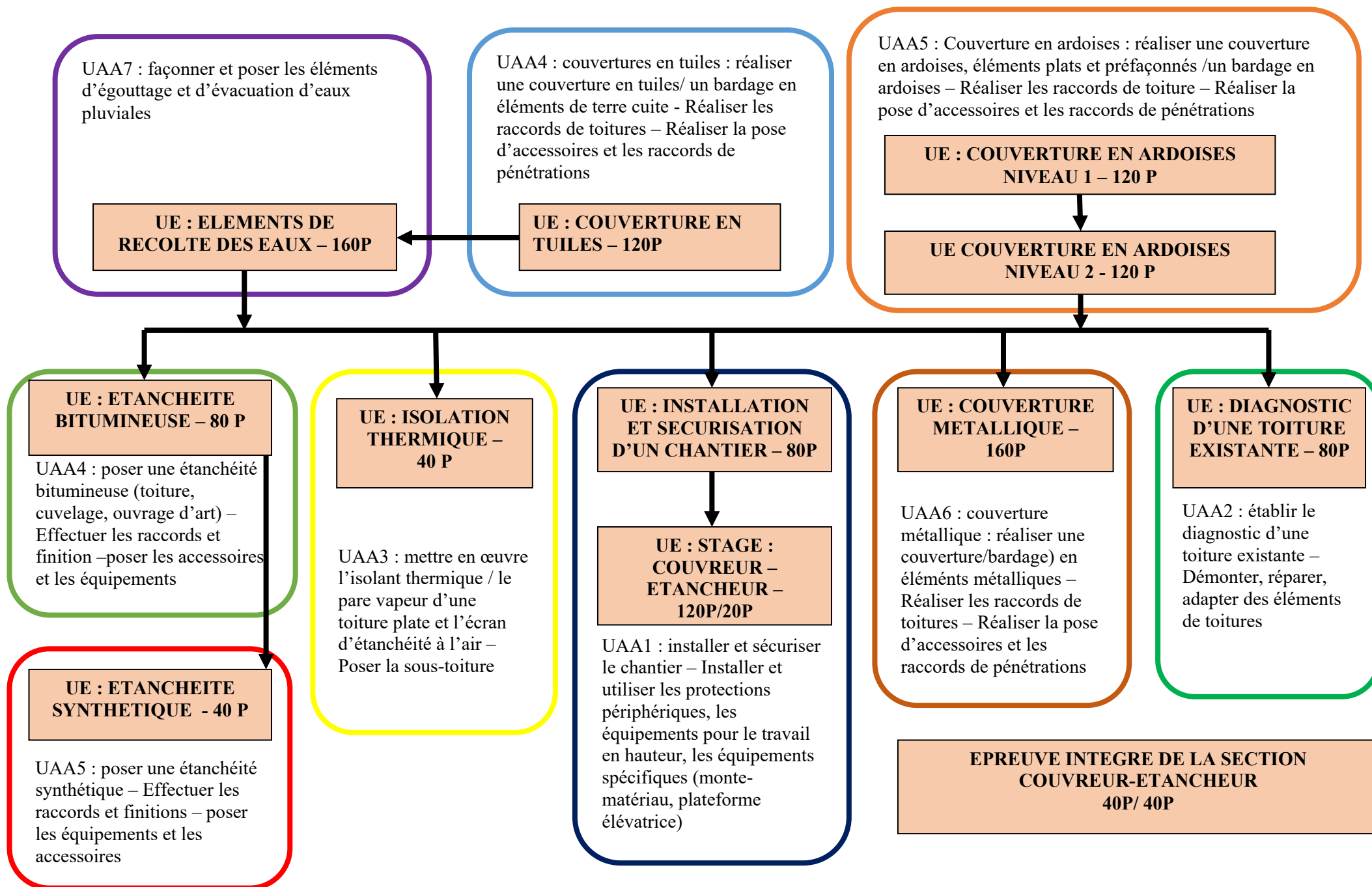
- ◆ la participation à l'organisation de la sécurité collective et individuelle sur le chantier conformément au plan de sécurité-hygiène-environnement,
- ◆ la participation à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation des machines et équipements spécifiques,
- ◆ la pose du complexe-toiture (sous-toiture, film d'étanchéité à l'air, isolation),
- ◆ l'étanchéité et revêtement de construction (toitures, ouvrages d'art, cuvelage, cave,...) exécutés soit au moyen de produits bitumineux ou synthétiques appliqués à chaud ou à froid, en fusion ou sous forme liquide,
- ◆ la réalisation de différentes couvertures de toitures traditionnelles ou métalliques,
- ◆ l'installation des évacuations d'eaux pluviales et de leurs supports,
- ◆ la pose et l'étanchéité des différents éléments de toiture (solins, pénétrations,...),
- ◆ la pose et l'étanchéité d'accessoires de toitures (support de panneaux photovoltaïques,...),
- ◆ la réalisation de différents bardages,
- ◆ la pose d'équipement de toitures (panneaux solaires, paratonnerre, antennes,...),
- ◆ le dépôt d'éléments de toiture existants et la réalisation de travaux simples de charpente dans le cadre des travaux de transformations et de rénovation,
- ◆ la préparation de toitures vertes extensives.

Le profil de formation de « Couvreur-étancheur », élaboré dans le cadre des travaux du SFMQ et approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, le 25 avril 2013 a servi de référence pour fixer le contenu des divers dossiers pédagogiques de cette section.

2. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de « Couvreur - étancheur » correspondant au certificat de qualification de « Couvreur/étancheur » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : COUVREUR-ETANCHEUR



4. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation	Correspondances UAA	Points ECVET
Couverture en tuiles	ESIT	33 52 11 U11 D1		120	301	UAA4 Co	15
Couverture en ardoises – Niveau 1	ESIT	33 52 12 U11 DI		120	301	UAA5/1 Co	25
Couverture en ardoises – Niveau 2	ESST	33 52 13 U21 D1	X	120	301	UAA5/2 Co	
Éléments de récolte des eaux	ESST	33 52 14 U21 D1	X	160	301	UAA7/Co	30
Étanchéité bitumineuse	ESST	33 52 15 U21 D1		80	301	UAA4 Et	15
Isolation thermique	ESST	33 52 16 U21 D1		40	301	UAA3/Co	20
Installation et sécurisation d'un chantier	ESST	33 52 17 U21 D1	X	80	301	UAA1/1 Co	15
Couverture métallique	ESST	33 52 18 U21 D1	X	160	301	UAA6 Co	30
Diagnostic d'une toiture existante	ESST	33 52 19 U21 D1		80	301	UAA2 Co	15
Étanchéité synthétique	ESST	33 52 20 U21 D1	X	40	301	UAA5 Et	15
Stage : couvreur-étancheur	ESST	33 52 21 U21 D1		120/20	301	UAA1/2	
Epreuve intégrée de la section : couvreur-étancheur	ESST	33 52 10 U22 D1		40/40	301		

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1160
B) nombre de périodes professeur	1060
C) nombre de points ECVET pour la section	180

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
Profil professionnel

COUVREUR-ETANCHEUR

Enseignement secondaire du Troisième degré

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le 30 avril 2015

COUVREUR-ETANCHEUR

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau 3 du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITES

Le couvreur est l'ouvrier qualifié appartenant à la catégorie III de la CP 124 qui réalise les travaux suivants :

- ◆ la participation à l'organisation de la sécurité collective et individuelle sur le chantier conformément au plan de sécurité-hygiène-environnement,
- ◆ la participation à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation des machines et équipements spécifiques,
- ◆ la pose du complexe-toiture (sous-toiture, film d'étanchéité à l'air, isolation),
- ◆ l'étanchéité et revêtement de construction (toitures, ouvrages d'art, cuvelage, cave,...) exécutés soit au moyen de produits bitumineux ou synthétiques appliqués à chaud ou à froid, en fusion ou sous forme liquide,
- ◆ la réalisation de différentes couvertures de toitures traditionnelles ou métalliques,
- ◆ l'installation des évacuations d'eaux pluviales et de leurs supports,
- ◆ la pose et l'étanchéité des différents éléments de toiture (solins, pénétrations,...),
- ◆ la pose et l'étanchéité d'accessoires de toitures (support de panneaux photovoltaïques,...),
- ◆ la réalisation de différents bardages,
- ◆ la pose d'équipement de toitures (panneaux solaires, paratonnerre, antennes,...),
- ◆ le dépôt d'éléments de toiture existants et la réalisation de travaux simples de charpente dans le cadre des travaux de transformations et de rénovation,
- ◆ la préparation de toitures vertes extensives.

Il exerce le métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou au sein d'une équipe de travailleurs exerçant le même métier.

III. ACTIVITES CLES

Dans le respect de la réglementation en vigueur :

⇒ *des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement (code et RGPT) et du VCA (liste de contrôle sécurité, santé et environnement),*

- ⇒ *des règles sur l'utilisation des équipements de travail pour les travaux temporaires en hauteur, de la législation amiante et des règles en matière de performance énergétique des bâtiments (PEB),*
- ⇒ *dans le respect des temps de réalisation définis,*
- ◆ (dés) installer et organiser le chantier (accès, alimentation en matériaux, sécurisation) ;
 - ◆ analyser et réparer la toiture (toiture plate) ;
 - ◆ réaliser le complexe toiture (toiture plate) ;
 - ◆ pose d'une couche d'étanchéité bitumineuse (toiture, cuvelage, ouvrage d'art,...) ;
 - ◆ poser une couche d'étanchéité synthétique ;
 - ◆ réaliser l'étanchéité des équipements de toitures et des finitions ;
 - ◆ réaliser une couverture traditionnelle ;
 - ◆ réaliser une couverture métallique ;
 - ◆ effectuer les raccords de toiture ;
 - ◆ façonner et poser les éléments d'égouttage et d'évacuation d'eaux pluviales ;
 - ◆ réaliser des bardages ;
 - ◆ poser des équipements de toiture (panneaux solaires, paratonnerre, antennes, anti-pigeons, échelles de neige,...).

IV. LIEUX D'EXERCICE DU METIER

Ce métier s'exerce principalement en plein air sur des chantiers de construction ou de rénovation de toitures.

Il implique des déplacements à partir du siège de l'entreprise ou d'un lieu de ramassage, désigné par l'employeur vers un chantier.

V. SITOGRAPHIE

www.sfmq.cfwb.be :

Source SFMQ – Productions SFMQ - > Bâtiment couverture – Couvreur (SFMQ) – Profil métier.pdf-

Source SFMQ – Productions SFMQ -> Bâtiment couverture – Etancheur (SFMQ) – Profil métier.pdf-

COUVREUR / COUVREUSE

Les métiers décrits par le S.F.M.Q. sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

EQUIPEMENT DE BASE

1. Infrastructure :

- Atelier permettant le travail sur maquette de toiture et le stockage des matériaux
- Maquette de toiture
- Matériaux spécifiques :
 - feuilles de zinc prépatiné, rouleau de plomb,
 - tuiles, ardoises, bardage,
 - voliges, chevrons, planches de rives, contre-lattes, panneaux,
 - sous toiture souple et rigide
 - barrières étanches
 - isolants
 - tout type de gouttière et matériel inhérent (descente, raccords ...)
 - accessoires de toiture (fenêtre de toit, crochets d'ancrage,...)

2. Matériel collectif :

- Harnais, ligne de vie, garde-corps, filet de sécurité
- Echafaudage et matériel de sécurité pour montage et démontage, échelle à coulisse, échelle de toit
- Instruments de mesures et de traçage : niveau à bulle, niveau d'eau, cordeau traceur, mètre, équerre, fausse équerre, compas à pointe sèche
- Découpe à eau (en atelier)
- Scie circulaire-pendulaire, scie circulaire portative
- Foreuse, visseuse, agrafeuse, meuleuse d'angles (diam.230)
- Marteau de charpentier, tenaille, poche à clous, batte à plomb, scie égoïne, scie à métaux
- Coupe ardoises à roulette, coupe ardoises à guillotine
- Tire clous, pied de biche, marteau d'ardoisier,
- Enclume de couvreur
- Plieuse, baguetteuse, rouleuse
- Table à zinc, guillotine, table de travail (établi)
- Pinces à plier (à relever), pince à sertir, pince larmier, pince à bec rond, pinces à border plate et coudée
- Limes à métaux, cisailles à zinc gauche et droite
- Fer à souder complet, set à souder
- Bordoier avec pelle, bordoier à tas de 25 et 35 mm
- Marteau nylon, marteau à border

INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)

1. Adresses :

2. Sites généralistes :

3. Ressources pédagogiques :

- *Règlementation sur l'utilisation des équipements de travail* pour des travaux temporaires en hauteur : Arrêté royal du 31 août 2005.

- *Législation amiante* :

- A.R. 28/3/2007 relatif à l'agrément des entreprises et employeurs qui effectuent des travaux de démolition ou d'enlèvement au cours desquels de grandes quantités d'amiante peuvent être libérées.
- AR du 16.03.2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante.
- AR du 2.12.1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes et mutagènes au travail.
- AR du 23/10/2001 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (amiante).
- Loi du 4/8/1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
- Notes d'Informations Techniques et S.T.S. (C.S.T.C).
- NBN (Normes belges)

4. Sites :

www.cstc.be Centre Scientifique et Technique de la Construction

<http://ffc.constructiv.be> Fonds de la Formation de la Construction

<http://www.cct-cbd.be> Confédération Construction Toiture

<http://www.cifful.ulg.ac.be> Centre Interdisciplinaire de Formation de Formateurs de l'Université de Liège

www.marco-construction.be Guide Marco

ETANCHEUR / ETANCHEUSE

Les métiers décrits par le S.F.M.Q. sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

EQUIPEMENT DE BASE

1. Infrastructure :

- Atelier permettant le travail sur maquette de toiture et le stockage des matériaux
- Maquette de toiture

2. Matériel collectif :

- Harnais, ligne de vie, garde-corps, filet de sécurité
Echafaudage et matériel de sécurité pour montage et démontage, échelle (à coulisse, de toit,...), extincteur
- Outils manuels : marteau Petite truelle, tournevis, marteau, cordeau-traçante, craie grasse, ciseaux, balai rigide, mètre, couteau d'asphalteur, couteau à enduire, raclette, burin, hachette, scie à main, roulette à comprimer, agrafeuse, rouleau pour l'encollage.
- Outillage électrique : foreuse-visseuse, allonge électrique, disqueuse.
- Equipement pose bitumineuse : Chalumeau+ bonbonne, roulette à comprimer, raclette pour colle à froid, cutter à grosse lame
- Equipement pour la pose de membranes synthétiques : chalumeau à air chaud (+ différents becs), roulette à maroufler (silicone + métallique)

INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)

1. Adresses :

2. Sites généralistes :

3. Ressources pédagogiques :

- *Règlementation sur l'utilisation des équipements de travail* pour des travaux temporaires en hauteur : Arrêté royal du 31 août 2005.
- *Législation amiante* :
 - A.R. 28/3/2007 relatif à l'agrément des entreprises et employeurs qui effectuent des travaux de démolition ou d'enlèvement au cours desquels de grandes quantités d'amiante peuvent être libérées.

- AR du 16.03.2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante.
- AR du 2.12.1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail.
- AR du 23/10/2001 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (amiante).
- Loi du 4/8/1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
- Notes d'Informations Techniques (C.S.T.C) :
 - NIT 244 : Les ouvrages de raccord des toitures plates : principes généraux .
 - NIT 229 : Les toitures vertes
 - NIT 215 : La toiture plate : Composition - Matériaux - Réalisation - Entretien
- NBN (Normes belges)
- STS (spécifications techniques):
http://economie.fgov.be/fr/entreprises/domaines_specifiques/Qualite_construction

4. Sites :

www.cstc.be Centre Scientifique et Technique de la Construction

<http://ffc.constructiv.be> Fonds de la Formation de la Construction

<http://www.cct-cbd.be> Confédération Construction Toiture

<http://www.bevad.be> Association Belge des Entrepreneurs d'Étanchéité

<http://www.cifful.ulg.ac.be> Centre Interdisciplinaire de Formation de Formateurs de l'Université de Liège

www.marco-construction.be Guide Marco

Supplément au certificat Europass^(*)



Belgique



1. Intitulé du certificat¹

COUVREUR-ETANCHEUR

2. Traduction de l'intitulé du certificat²

DAKDEKKER-AF DICHTER (NL)
DACHDECKER-AV DICHTER(DE)
ROOFER SEIVER (EN) (NL)

3. Eléments de compétences acquis

Le certificat de qualification atteste de la maîtrise des acquis d'apprentissage listés ci-dessous :

- (dés) installer et organiser le chantier (accès, alimentation en matériaux, sécurisation) ;
- analyser et réparer la toiture (toiture plate) ;
- réaliser le complexe toiture (toiture plate) ;
- poser d'une couche d'étanchéité bitumineuse (toiture, cuvelage, ouvrage d'art,...) ;
- poser une couche d'étanchéité synthétique ;
- réaliser l'étanchéité des équipements de toitures et des finitions ;
- réaliser une couverture traditionnelle ;
- réaliser une couverture métallique ;
- effectuer les raccords de toiture ;
- façonner et poser les éléments d'égouttage et d'évacuation d'eaux pluviales ;
- réaliser des bardages ;
- poser des équipements de toiture (panneaux solaires, paratonnerre, antennes, anti-pigeons, échelles de neige,...).

¹ dans la langue d'origine

² Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le détenteur du certificat est apte à assurer dans une entreprise de toiture la fonction de couvreur-étancheur visant :

- ◆ la participation à l'organisation de la sécurité collective et individuelle sur le chantier conformément au plan de sécurité-hygiène-environnement,
- ◆ la participation à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation des machines et équipements spécifiques,
- ◆ la pose du complexe-toiture (sous-toiture, film d'étanchéité à l'air, isolation),
- ◆ l'étanchéité et revêtement de construction (toitures, ouvrages d'art, cuvelage, cave,...) exécutés soit au moyen de produits bitumineux ou synthétiques appliqués à chaud ou à froid, en fusion ou sous forme liquide,
- ◆ la réalisation de différentes couvertures de toitures traditionnelles ou métalliques,
- ◆ l'installation des évacuations d'eaux pluviales et de leurs supports,
- ◆ la pose et l'étanchéité des différents éléments de toiture (solins, pénétrations,...),
- ◆ la pose et l'étanchéité d'accessoires de toitures (support de panneaux photovoltaïques,...),
- ◆ la réalisation de différents bardages,
- ◆ la pose d'équipement de toitures (panneaux solaires, paratonnerre, antennes,...),
- ◆ le dépôt d'éléments de toiture existants et la réalisation de travaux simples de charpente dans le cadre des travaux de transformations et de rénovation,
- ◆ la préparation de toitures vertes extensives.

Il pourra évoluer vers le métier de bachelier en suivant la formation « Complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS » visant à obtenir le CESS qui ouvre les portes de l'enseignement supérieur mais aussi grâce à l'expérience qu'il aura accumulée ainsi qu'aux formations techniques nécessaires internes, externes ou continues suivies par l'étudiant

(*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

© Union européenne, 2002-2014 | <http://europass.cedefop.europa.eu>

5. Base officielle du certificat	
Nom et statut de l'organisme certificateur (nom) (adresse) B- CP – COMMUNE Tél. Site WEB : Etablissement organisé/reconnu et subventionné par la Communauté française de Belgique	Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique) Boulevard Léopold II, 44 B – 1080 BRUXELLES Belgique http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/ http://www.enseignement.be/
Niveau dans le cadre des certifications de la communauté française de Belgique : niveau 3	Système de notation / conditions d'octroi Le certificat de qualification est délivré aux étudiants qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par les unités d'acquis d'apprentissage du dossier pédagogique de la section « Couvreur-étancheur » de l'Enseignement de promotion sociale. Les critères et indicateurs d'évaluation sont définis dans le dossier pédagogique de la section « Couvreur-étancheur » de l'Enseignement de promotion sociale. Le dossier pédagogique répond aux profils de formation, d'évaluation et d'équipements du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) - www.sfmq.cfwb.be (Couvreur-étancheur)
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation Néant	Accords internationaux Néant
Bases légales du certificat <ul style="list-style-type: none"> • Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale (articles 30 et 30 ter). • Accord de coopération du 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications (en abrégé SFMQ). • Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2015 portant règlement généra des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale. • Circulaire 5644 : Sanction des études dans l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale. 	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement suivi	Part du volume total de l'enseignement	Durée (heures/semaines/mois/années)
École : enseignement secondaire de promotion sociale	0 à 90 %	1160 périodes (1 période = 50 minutes)
Apprentissage en contexte professionnel	10 à 20 %	120 périodes
Apprentissage non formel validé	0 à 80 %	
Durée totale de l'enseignement		Durée variable : enseignement modulaire (article 14 du Décret du 16 avril 1991)
Niveau d'entrée requis <ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire du CEB ou du Certificat d'études du deuxième degré ou du certificat d'enseignement secondaire inférieur ou réussite d'un test vérifiant les compétences de base (correspondantes à celles du CEB ou du C2D ou du CESI) en français et en mathématiques ; • Les conditions d'admission dans l'enseignement de promotion sociales sont précisées dans les articles 33, 34 et 35 du Décret du 16 avril 1991 		
Information complémentaire http://europass.cedefop.europa.eu		
Tout renseignement sur le système d'enseignement de promotion sociale : http://www.enseignement.be/index.php?page=27151		